

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2010 -

-----

*L'An Deux Mille dix, le vingt neuf novembre, à 20 heures 30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.*

*Etaient présents : Mmes - ANGLADE - AUSSEIL – GINISTY - S. GLANDIERES - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE – LADOUX - LANTUECH - MARTIN - MICHEL - REY*

*Mrs – ANGLES - CAVIALE - CAYRON - CLUZEL - DELPERIE – GRANDESSO – LE DERFF – MAZELIER - RUFFAT - SALVAN - SEPTFONDS - TAVET*

*Absent représenté : Mr BATUT procuration à Mr CAYRON – Mr REGIS procuration à Mme MARTIN*

*Absents : Mlle SOLIGNAC – Mme LESIEUR*

*Mme MARTIN est désignée Secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

## **1 - Le Maire propose l'Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2010**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **2 – Présentation du Rapport de la Commission 1 du 09 novembre 2010**

\*\*\*\*\*

### **3 – Communication des décisions du Maire**

- délibération n° 01 –

Le Maire communique les décisions municipales N°957 à N°966 prises dans le cadre de la délégation conférée par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2008.

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble de ces décisions.

\*\*\*\*\*

### **4 – Camping du Roc de l'Arche – Délégation de Service Public du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2022**

- délibération n° 02 –

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé :

- le lancement d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du Camping du roc de l'Arche, avec comme caractéristiques principales :
  - type affermage concessif
  - durée 12 ans
  - aux risques et périls du délégataire
  - versement d'un loyer sous forme de redevance
  - consentir un investissement par l'acquisition d'habitations légères de loisirs, dans le respect des règles du PPRI applicable sur le territoire

- la création d'une Commission de Délégation de Service Public, pour le lancement de cette procédure.

L'appel à candidatures et la procédure de délégation ont été réalisés, conformément à la Loi N°93-122 du 29 janvier 1993 et les textes pris pour son application, et aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de la Commission de Délégation de Service Public, et vu le rapport du président de la commission,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (22 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre) de confier l'exploitation du Camping Municipal le Roc de l'Arche dans le cadre d'une délégation de service public, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022, à Mr SINGLA Martin dont le domicile est Camping le Caussanel - 12290 CANET DE SALARS.

\* \* \* \* \*

#### **5 – Convention d'utilisation du Domaine Public pour piste routière** **- délibération n° 03 –**

Suite à la réflexion menée en concertation avec les deux gérants d'auto-écoles, Mr Yves RAYNAL et Mlle Marie-Pierre VAYSSETTES, Monsieur le Maire propose la réalisation sur un espace public situé à la Bouysse entre les propriétés EGTP et MOISSET, d'une piste de 130 m de long et 7 m de largeur, et propose que l'ensemble de ces travaux soient financés par la Commune d'Espalion.

Approbation à l'unanimité :

- du projet de réalisation et de financement par la Commune d'Espalion d'une piste routière à l'usage des auto-écoles de la Ville d'Espalion,
- de la convention d'occupation du domaine public communal définissant les modalités et les conditions d'utilisation et de fonctionnement de cet espace, avec les deux gérants d'auto-écoles, Mr Yves RAYNAL et Mlle Marie-Pierre VAYSSETTES, pour une durée de trois ans renouvelable, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 2000€ pour chacun des preneurs.

\* \* \* \* \*

#### **6 – Clôture du Budget Annexe de Carbonnelle**

**- délibération n° 04-**

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la clôture du budget annexe « Carbonnelle », au 31 décembre 2010**, et de procéder au transfert de l'excédent de 960,87 € vers le budget principal.

**- délibération n° 05-**

La Décision Modificative n°1 relative à ce mouvement de crédit est approuvée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

## 7 – Subventions 2010

- délibération n° 06 –

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avis de la Commission 1 réunie le 09 novembre 2010 :

- Attribution à l'unanimité des subventions aux associations comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant Subvention</b>	<b>Objet</b>
<i>Associations sportives</i>		
Association Rugby Club d'Espalion	1247,40 €	Achat d'un défibrillateur
Hand Ball Club Espalion	1247,40 €	Achat d'un défibrillateur
<i>Association des Commerçants</i>	17 500 €	Organisation de la quinzaine commerciale
<i>Photo Club d'Espalion</i>	143,50 €	Exposition de photos réalisée dans le hall de la Mairie et l'Office du Tourisme dans le cadre de la Semaine du Goût

\*\*\*\*\*

## 8 – *Décision Modificative n°3 – Budget Ville d'Espalion*

- délibération n°07 –

Approbation à l'unanimité

Cette Décision Modificative n°3 est rendue nécessaire pour tenir compte :

- des engagements pris dans le cadre des nouvelles délégations du Cinéma et du Camping
- des virements entre articles – dépenses et recettes pour tenir compte des sommes à ce jour liquidées ou perçues
- des ajustements de certaines opérations d'investissement
- des virements d'ordre entre sections

En fonctionnement cette Décision s'équilibre à 18700 €

En investissement elle s'équilibre à 24305 €

\*\*\*\*\*

## **9 – Participation au Salon de la Gastronomie**

- délibération n° 08 –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ville d'Espalion a réservé un stand, comme chaque année, sur le 28<sup>e</sup> salon de la gastronomie et des produits des terroirs du Coteau organisé les 19-20-21 novembre 2010. Le coût de cette location représente 600 €.

En accord avec les 3 entreprises locales présentes sur ce stand et après avis favorable de la Commission 1, il est proposé de demander une participation de 100 € pour chacune d'entre elles.

**Le Conseil Municipal, décide à la majorité (24 voix pour, 1 contre), de demander une participation de 100 € à l'EURL Hôtel de Ville, au Manoir Alexandre et à l'entreprise Choc'Aubrac.**

\*\*\*\*\*

## **10 – Concession places de stationnement Parking Bessières**

- délibération n° 09 –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction de la Maison des Services Publics, il est indispensable d'envisager la concession d'un espace non clos situé sur le parking Alexandre Bessière, et destiné à du parking. Il rappelle que ce projet porte sur la création de locaux pour la réalisation :

- d'un laboratoire d'analyses médicales
- du Centre Financier (Trésor + Services Fiscaux)
- de l'Inspection et la Médecine Scolaire
- de la Maison des Consultations
- de logements.

Ce bâtiment nécessite donc la création de 59 places de parking. Le projet en lui-même sur le terrain communal qui sera vendu, comprend 19 places. Il est donc proposé de concéder sur l'Espace Bessière les 40 autres places sur un espace non clos à la société PIERRES ET TERRITOIRES SUD MASSIF CENTRAL, dans le cadre de la construction de la Maison des Services Publics et d'autoriser le Maire à signer la promesse synallagmatique de concession de places de stationnement, à titre gratuit, avec ladite société.

**Approbation de cette proposition à la majorité (23 voix pour, 2 abstentions).**

\*\*\*\*\*

## **11 – Permis de construire Préau Ecole Anne Frank**

- délibération n° 10 –

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer le Permis de Construire pour le projet de construction d'un préau à l'Ecole Maternelle Anne Frank, auprès des services instructeurs.**

\*\*\*\*\*

## **12 – Cession des parcelles AH 365, 366, 367 aux Consorts FRIC**

- délibération n° 11 –

Afin de compléter les délibérations des 26 mars et 07 octobre 2009, dans le cadre de la vente et de la cession de parcelles, chemin de Ferrandez, les modifications suivantes sont apportées:

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de céder aux Consorts FRIC moyennant le prix de 393,75 € les parcelles AH 365, 366, 367, et d'acheter à ces derniers la parcelle AH 288 au prix de 131,25 € à titre de Dation en paiement avec une soulte au Profit de la Collectivité d'un montant de 262,50€.

\*\*\*\*\*

## **13 – Acquisition par la Commune des parcelles AM 442 – 447 – 449 – 451 – 445 rue de la Lande**

- délibération n° 12 –

Approbation à l'unanimité de l'acquisition pour l'Euro symbolique les parcelles AM 442 - AM 445 - AM 447 - AM 449 - AM 451, sises rue de la Lande, d'une superficie totale de 110 m<sup>2</sup>, appartenant à :

- Association Education Rouergue dont le siège est à Rodez (12000) 35 avenue Victor Hugo.
- Office de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Privées d'Espalion, dont le siège est à Espalion, rue du Chanoine Auzuech.

\*\*\*\*\*

## **14 - Modification du Tableau des Effectifs**

- délibération n° 13 –

Approbation à l'unanimité de la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

<b>Service</b>	<b>Suppression de poste</b>	<b>Création de poste</b>
<b>Service Technique</b>	.....	<u>à compter du 26/01/2011</u> Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet ..... <b>1</b>
<b>Service Administratif</b>	<u>à compter du 01/12/2010</u> Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à temps complet..... <b>1</b>	<u>à compter du 01/12/2010</u> Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet ..... <b>1</b>

\*\*\*\*\*

**15 – Requête introductive d’appel – autorisation d’ester en justice**

*Pour la Ville d’Espalion contre le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse rendu le 20/07/2010 pour annulation de l’art 16-2 du règlement intérieur du conseil Municipal adopté le 11/09/2008.*

- délibération n° 14 –

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, autorise à la majorité (21 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre) Monsieur le Maire à agir en justice au nom de la Commune, en faisant appel du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse rendu le 20 juillet 2010 ordonnant l’annulation de l’art 16-2 du règlement intérieur du Conseil Municipal, suite à la requête de Mr C. CAVIALE, conseiller municipal d’Espalion.

Suite aux questions orales débattues, la séance est levée à 22h25.

*Le Maire*  
**G. CAYRON**